



communauté de l'auxerrois

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant PLH & PDM**

Pièce 3.2.2 – OAP Thématique

Entrées de ville

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal arrêtant le projet de PLUi-HM le :

Une démarche accompagnée par :

- atopia,
- Cittanovà,
- ITEM,
- Espacité,
- Chambre d'Agriculture
- Palabreo
- Adalrys.

Sommaire

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| PREAMBULE..... | 5 |
| LES QUALITES D'ENTREES DE VILLE | 5 |
| <i>Une entrée de ville est dite de qualité quand :.....</i> | 5 |
| <i>Une entrée de ville est dite dégradée quand :.....</i> | 5 |
| <i>Une entrée de ville est dite sans qualité particulière quand :</i> | 5 |
| TYPOLOGIE DES ENTREES DE VILLE | 6 |
| | 6 |
| ENTREES DE TERRITOIRE | 7 |
| <i>Définition et caractéristique :.....</i> | 7 |
| <i>Enjeux :.....</i> | 7 |
| <i>Principe d'aménagement :</i> | 8 |
| ENTREES DU CONTINUUM URBAIN AUXERROIS | 11 |
| <i>Définition et caractéristique :.....</i> | 11 |
| <i>Enjeux :.....</i> | 11 |
| <i>Principe d'aménagement :</i> | 12 |
| ENTREES DES VILLES PERIPHERIQUES | 15 |
| <i>Définition et caractéristique :.....</i> | 15 |
| <i>Ces entrées se situent dans les villes proches d'Auxerre ou dans la vallée de l'Yonne. Les franges de ces villes, ayant connu davantage d'évolutions en raison du dynamisme de la ville (identifiée comme communs relais dans l'armature territoriale du PLUi-HM), présentent des caractéristiques similaires à celles des entrées de ville d'Auxerre.</i> | 15 |
| <i>Enjeux :.....</i> | 15 |
| <i>Principe d'aménagement :</i> | 16 |
| | 16 |
| ENTREES FERROVIAIRES, FLUVIALES ET PORTUAIRES..... | 17 |
| <i>Définition et caractéristique :.....</i> | 17 |
| <i>Enjeux :.....</i> | 18 |
| <i>Principe d'aménagement :</i> | 18 |
| ENTREES DE VILLAGES ET HAMEAUX | 20 |
| <i>Définition et caractéristique :.....</i> | 20 |
| <i>Enjeux :.....</i> | 20 |

Introduction

Les entrées de ville constituent des séquences territoriales stratégiques dans l'expérience urbaine. Interfaces sensibles entre les espaces naturels ou agricoles et les formes urbaines, elles jouent un rôle déterminant dans la qualité perçue du cadre de vie, l'identité paysagère et architecturale, ainsi que dans l'attractivité du territoire. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Auxerrois, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique dédiée aux entrées de ville vise à encadrer et qualifier l'évolution de ces espaces de transition. Ces entrées ne doivent plus être envisagées comme de simples points ou seuils linéaires, mais comme de véritables séquences d'entrée, composées de plusieurs plans successifs. L'aménagement y joue un rôle fondamental, en construisant une perception progressive de la ville ou du village. Ces séquences agissent comme un temps d'accompagnement spatial, visuel et sensoriel, entre l'extérieur rural, naturel ou intercommunal, et l'univers bâti des centralités ou des bourgs. L'enjeu de cette OAP thématique est double :

- Valoriser le seuil d'entrée, en tant que marqueur symbolique d'accès au territoire,
- Soigner l'image globale de l'espace urbain dans lequel l'usager est amené à pénétrer.

Cette double lecture, à la fois fonctionnelle et sensible, nécessite une approche fine du traitement des lisières, de la hiérarchisation des fonctions, des ambiances végétales, des vues cadrées ou dégagées, ainsi que des formes bâties ou éléments patrimoniaux perceptibles dès l'arrivée. La séquence d'entrée devient ainsi un levier d'identité territoriale et de cohérence paysagère, tout autant qu'un outil d'urbanisme opérationnel. Elle permet d'assurer une transition fluide entre les différentes entités du territoire auxerrois. Dans cette optique, les recommandations de l'OAP visent à structurer, qualifier et inscrire durablement ces espaces d'entrée dans une vision globale de l'aménagement du territoire. L'OAP repose sur une typologie des entrées du territoire intercommunal, prenant en compte leur diversité fonctionnelle, morphologique et paysagère. Elle distingue quatre grandes catégories :

- Les entrées de territoire, situées aux liaisons intercommunales ou départementales structurantes, signalant l'arrivée dans le Grand Auxerrois (par exemple via la RN77, RD606, etc.) ;
- Les entrées du continuum urbain d'Auxerre, zones charnières entre la centralité auxerroise et les communes limitrophes, souvent soumises à des dynamiques d'urbanisation ou de banalisation commerciale ;
- Les entrées ferroviaires, fluviales et portuaires, à proximité des gares et des quais de l'Yonne, jouant un rôle clef dans l'image de la ville depuis les réseaux de mobilité ;
- Les entrées de villages et hameaux, souvent à forte valeur patrimoniale, constituant des franges rurales sensibles à préserver face à l'urbanisation diffuse.

À partir de cette classification, l'OAP propose des préconisations spécifiques pour chaque type d'entrée, dans une logique de projet d'aménagement qualitatif :

- Préserver et valoriser les structures paysagères existantes (alignements d'arbres, ripisylves, cônes de vue, vues patrimoniales) ;
- Mettre en place des zones tampons entre infrastructures et espaces bâtis (plantations, fossés paysagers) ;
- Encadrer la morphologie et l'architecture des nouvelles constructions (gabarits, matériaux, implantation) ;
- Favoriser les mobilités douces, en lien avec les centralités et les polarités fonctionnelles.

En cohérence avec le PADD du PLUi-HM, cette OAP thématique constitue une feuille de route opérationnelle pour concilier dynamiques d'aménagement et identités locales, à travers une lecture sensible, stratégique et ambitieuse des seuils d'entrée dans la ville et le territoire

Préambule

Les qualités d'entrées de ville

Une entrée de ville est dite de qualité quand :

- les éléments d'identité du territoire rural sont conservés : accotements enherbés, fossés, arbres, haies... ;
- l'aménagement de la voirie marque une transition entre la route de campagne et la rue ;
- une végétation locale (pionnière ou indigène) accompagne l'arrivée sur la ville, le bourg, le village ;
- le passage au-dessus d'un cours d'eau est révélé telle une porte d'entrée ;
- la lecture de l'entrée est facile car marquée clairement : aménagement cohérent du sol, des accotements et des lisières qui annonce l'arrivée dans l'entité urbaine

Une entrée de ville est dite dégradée quand :

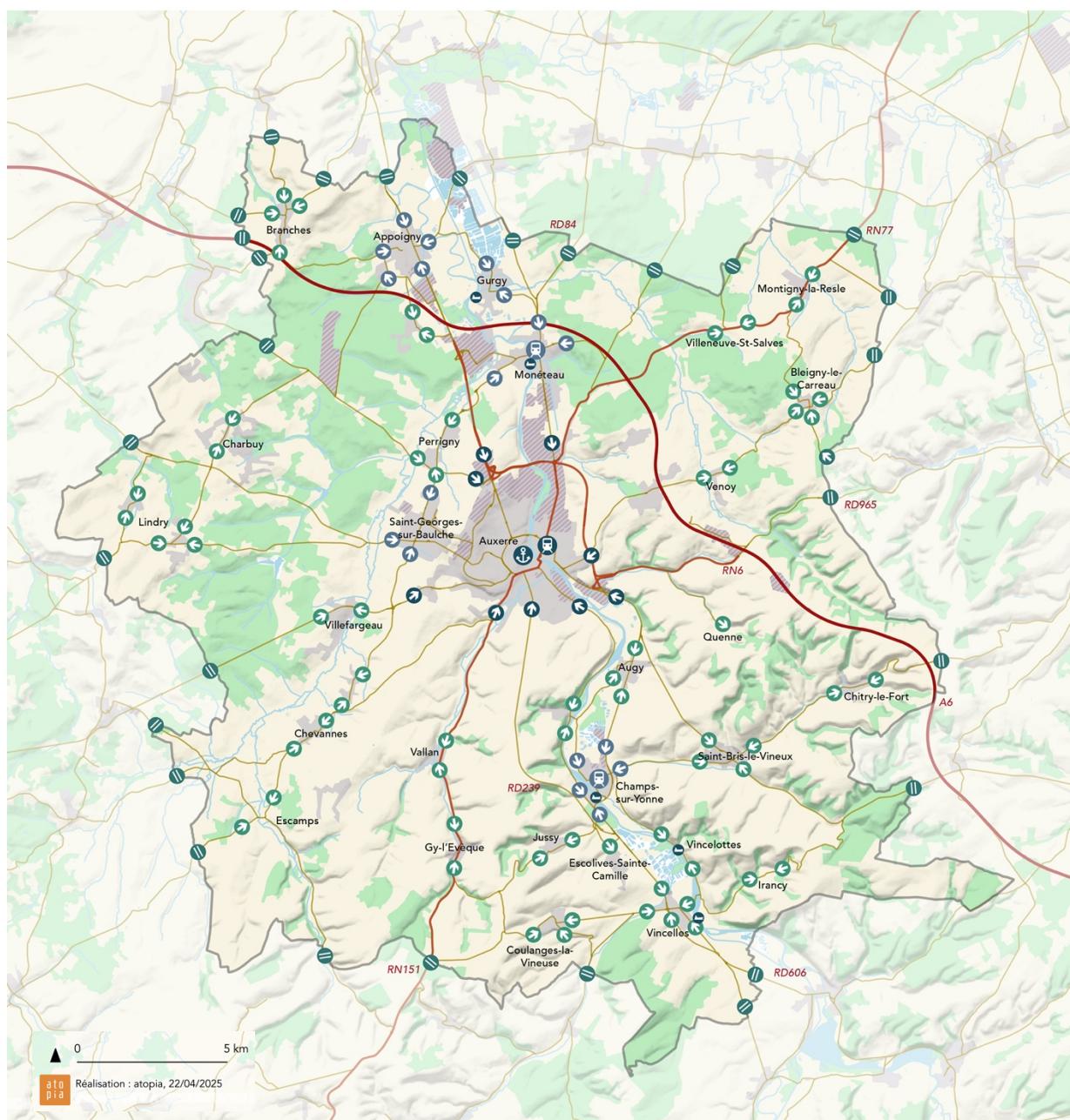
- la première vision de l'entité bâtie est négative : matériaux non qualitatifs, multiplicité des traitements de sols (nombreux revêtements différents), espaces busés et non busés, essences végétales exogènes, transition inexistante avec le milieu agro-naturel (Cf. notion de lisière urbaine) ;
- le bourg a tendance à s'étendre le long des routes, sans continuité entre les parcelles bâties, d'où une vision très lâche de l'entrée, qu'on ne sait plus situer précisément ;
- les aménagements sont désuets, donnant un sentiment d'ancienneté, d'abandon, de non dynamisme ;
- les petits équipements, mobiliers, signalétiques et publicités se multiplient, brouillant la vision d'entrée (effet patchwork).

Une entrée de ville est dite sans qualité particulière quand :

- l'image renvoyée est « banale », sans mise en valeur particulière des caractéristiques propres à l'entité urbaine ;
- l'absence de traitement de l'entrée en elle-même fait qu'on l'oublie, qu'on ne la perçoit pas ;
- l'impact négatif n'est cependant pas trop important.

Typologie des entrées de ville

La diversité morphologique, fonctionnelle et paysagère des entrées de ville du territoire intercommunal impose une approche typologique afin de proposer des prescriptions adaptées à chaque situation territoriale. Cette typologie repose sur les dynamiques d'urbanisation, les polarités desservies, les caractéristiques environnementales et la perception urbaine des séquences traversées.



Carte des typologies d'entrées de ville de l'Auxerrois

Entrée depuis les routes structurantes

Entrée de villages / hameaux

Entrée de ville périphérique

Entrée d'Auxerre

Entrée du territoire

Entrée depuis les autres mobilités

Entrée par le port et halte fluviale

Entrée par la gare et les haltes ferroviaires

Entrées de territoire

Définition et caractéristique :

Les entrées dites « de territoire » se situent en périphérie du périmètre intercommunal et empruntent principalement les grands axes d'infrastructure (RN77, RN151, RD606, RD965). Elles marquent l'accès au territoire de l'Auxerrois depuis les entités voisines, telles que le Tonnerrois, le Jovinien ou la vallée amont de l'Yonne. Pourtant, ces points d'entrée ne bénéficient aujourd'hui d'aucun aménagement spécifique ou dispositif signalétique permettant d'identifier clairement le franchissement d'un seuil territorial. Ces entrées traversent majoritairement des paysages agricoles, naturels ou boisés, dans une continuité visuelle et spatiale quasi homogène avec les territoires limitrophes. Aucun repère — qu'il soit architectural, végétal ou signalétique — ne vient marquer l'arrivée dans une nouvelle entité administrative et paysagère. Le territoire de l'Auxerrois apparaît alors sans introduction, sans mise en scène ni signal clair. Cette absence d'articulation nuit à la lisibilité du paysage, à l'affirmation d'une identité intercommunale et à l'attractivité du territoire. Elle constitue un enjeu fort d'amélioration dans la stratégie d'accueil et de valorisation du Grand Auxerrois.

Enjeux :

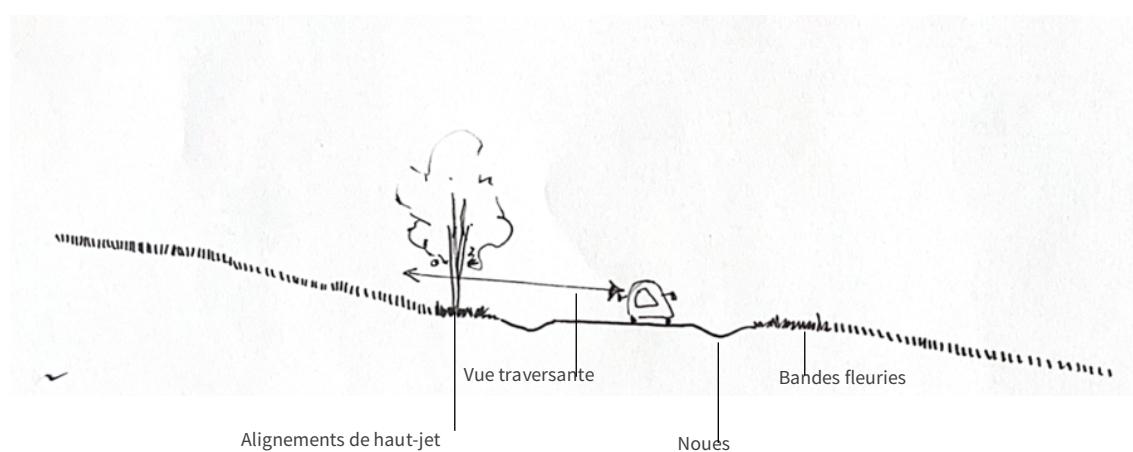
- Donner une première image lisible et qualitative du territoire.
- Marquer le seuil d'entrée du territoire

Principe d'aménagement :

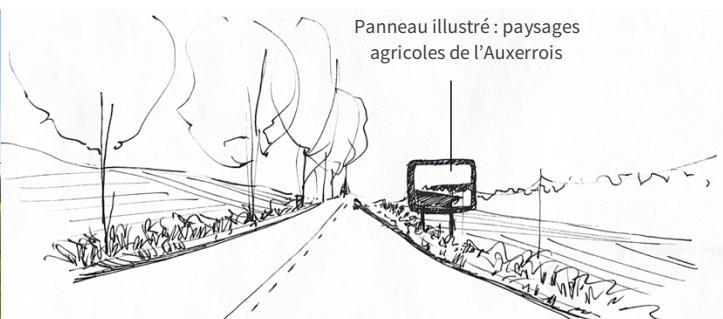
Principes d'aménagement des entrées de territoire traversant les paysages agricoles

L'entrée sur le territoire de l'Auxerrois par les paysages agricoles se fait souvent dans une continuité visuelle avec les espaces ouverts, vallonnés et cultivés. Pour mieux marquer ces seuils et affirmer l'identité du territoire, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Conserver et renforcer le réseau de panneaux illustrés à l'entrée du territoire, mettant en valeur les paysages agricoles de l'Auxerrois. Une cohérence graphique entre ces panneaux permettrait de créer un parcours lisible et attractif à travers les grands paysages.
- Aménager des espaces de transition entre la route et les terres cultivées, par exemple en plantant des noues et bandes fleuries. Cela favoriserait l'infiltration des eaux de ruissellement, renforcerait la biodiversité, et améliorerait l'intégration paysagère des infrastructures.
- Planter des arbres de haut jet en lisière des champs permettrait de protéger les cultures (ombre, brise-vent) tout en structurant les vues vers les espaces agricoles.
- Supprimer les panneaux publicitaires de tout genre (petites et grandes affiches spontanées).



Exemple d'état actuel – Vue depuis la D89 (Charbuy)

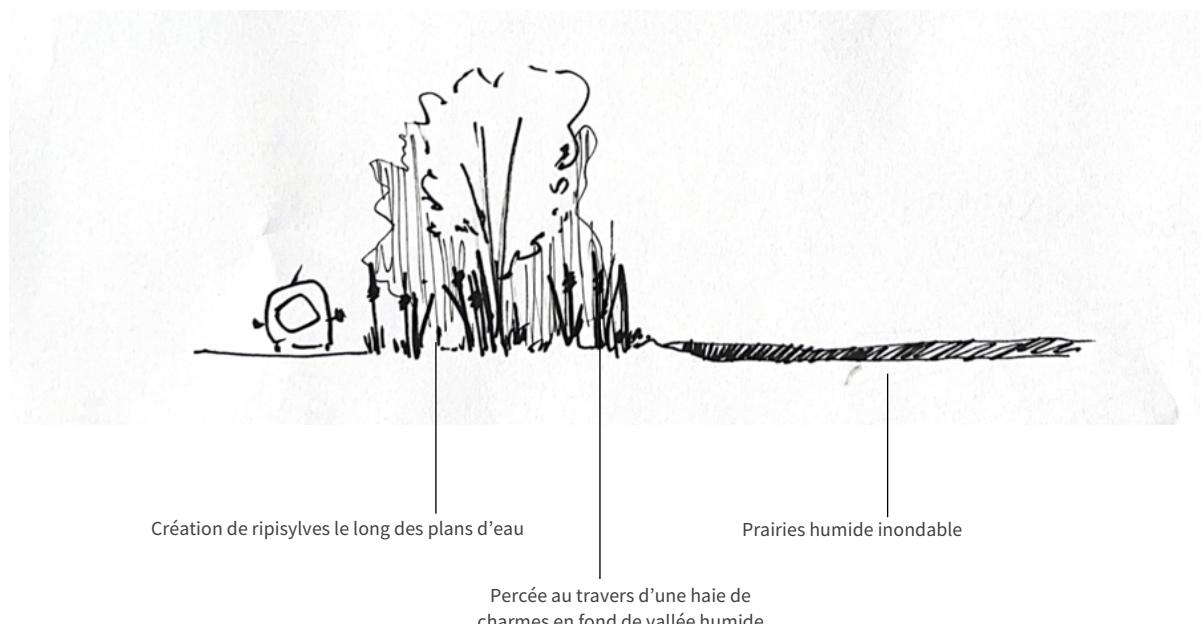


Proposition d'aménagement

Principes d'aménagement des entrées de territoire traversant les paysages naturels

Les paysages naturels constituant des entrées au niveau de zones humides ou de cours d'eau, une mise en valeur des seuils nécessiterait de :

- Favoriser l'implantation d'espèces végétales inféodées aux milieux humides (élargissement ou création de ripisylves, prairies humides ou boisements humides) pour permettre une meilleure cohérence paysagère ainsi qu'un meilleur développement de la biodiversité associée.
- Créer des percées visuelles vers les ripisylves et les paysages humides (prairies inondables, alignements d'arbres avec des essences inféodées aux milieux humides, etc.)
- Insérer des panneaux illustrant les milieux humides de l'Auxerrois afin de porter l'attention du passant sur ces paysages.



Exemple d'état actuel – Entrée depuis la rue André Audrerie (Gurgy)

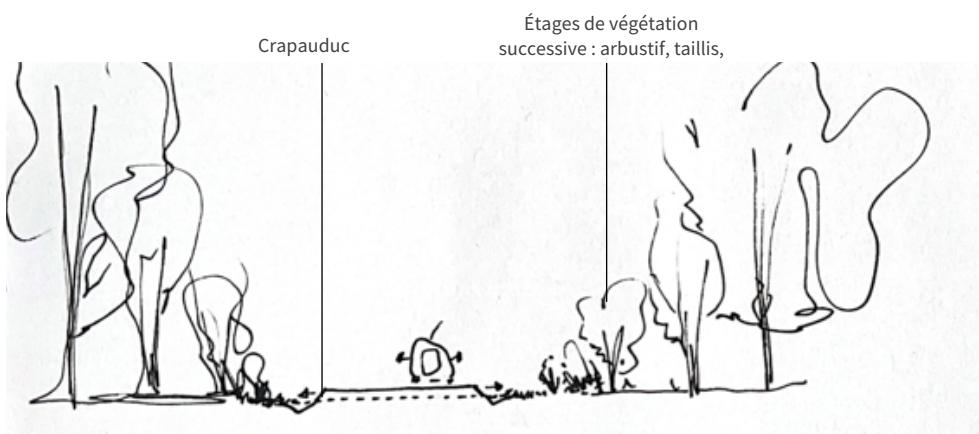


Proposition d'aménagement

Principes d'aménagement des entrées de territoire traversant les paysages forestiers

Les entrées forestières du territoire, notamment à l'ouest de l'Auxerrois, empruntent de longs axes vallonnés qui traversent les massifs boisés. Pour mieux qualifier ces seuils et valoriser ces paysages, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Aménager les abords de la route pour révéler une transition végétale progressive vers la forêt (lisières, strates arbustives et herbacées). Une gestion adaptée de ces espaces permettrait d'améliorer l'intégration paysagère, tout en créant des habitats favorables à la biodiversité.
- Favoriser les dispositifs de traversée pour la faune, comme les crapauducs, afin de préserver les continuités écologiques entre les milieux boisés de part et d'autre des infrastructures.
- Installer des panneaux illustrés représentant les milieux forestiers de l'Auxerrois, pour inviter les usagers à porter un regard attentif sur ces paysages et renforcer le sentiment d'entrée dans un territoire singulier.



Entrées du continuum urbain auxerrois

Définition et caractéristique :

Les entrées du continuum urbain se situent à l'interface entre Auxerre et les communes proches du cœur d'agglomération, telles que Monéteau, Perrigny ou Saint-Georges-sur-Baulche. Elles correspondent aux zones de transition les plus immédiates entre les espaces urbains structurés et les franges rurales périphériques. Ces séquences présentent souvent une continuité bâtie irrégulière, parfois dégradée, mêlant des fonctions économiques, commerciales ou résidentielles juxtaposées, sans réelle hiérarchisation ni cohérence d'ensemble. Ces entrées doivent être pensées comme des séquences linéaires, et non comme de simples points de passage. Il est essentiel de les concevoir comme des parcours de transition, accompagnant les usagers depuis les espaces périurbains jusqu'au centre urbain, dans un mouvement fluide et lisible. Leur requalification constitue un levier stratégique pour recomposer des franges de qualité, intégrer les mobilités douces et révéler les identités paysagères propres à chaque secteur. On peut distinguer deux grandes catégories au sein de ces entrées du continuum :

- D'une part, les **séquences de transition paysagère réussies**, où le cadre naturel et topographique offre un support de qualité à l'aménagement. Ces entrées, souvent situées en fond de vallon ou sur des reliefs marqués, permettent une lecture progressive du territoire urbain. L'entrée d'Auxerre par la Voie Romaine constitue un exemple emblématique d'entrée paysagère de qualité. La route plonge dans la vallée de l'Yonne, révélant progressivement un paysage composé de vallons boisés et de vues dégagées sur le tissu urbain d'Auxerre en contrebas. Cette séquence, marquée par sa topographie et sa mise en scène naturelle, participe pleinement à l'expérience sensible de l'arrivée en ville et à l'affirmation de son identité territoriale.
- D'autre part, **des franges plus fragiles**, soumises à la banalisation ou à la pression foncière, où les ruptures paysagères sont plus marquées et où un travail de requalification s'avère nécessaire. L'entrée d'Auxerre par l'axe RN77/D84 illustre une situation de déqualification urbaine marquée. Cette séquence, pourtant structurante à l'échelle du réseau routier, ne propose ni mise en scène paysagère ni repère lisible permettant d'annoncer l'arrivée dans la centralité auxerroise. L'espace y est dominé par une minéralité omniprésente, caractérisée par un continuum de surfaces imperméabilisées, de zones de stationnement et de façades techniques en retrait de la voirie, sans hiérarchie ni cohérence d'ensemble. Les limites de parcelles y sont traitées de manière fonctionnelle et peu qualitative, souvent dépourvues de dispositifs végétalisés ou de transitions douces. Les formes bâties, par leur gabarit, leur orientation ou leur aspect, ne participent pas à la composition d'une séquence d'entrée lisible ni à la valorisation du paysage urbain. De ce fait, le franchissement du seuil entre périphérie et cœur de ville reste imperceptible, et l'expérience d'entrée dans la ville se fait sans lecture claire du territoire. Cette situation renforce la nécessité d'une intervention volontariste pour structurer cette entrée, recomposer les franges bâties, renaturer les abords routiers et réintroduire une dimension paysagère forte permettant de réaffirmer l'identité d'Auxerre et de guider l'usager vers sa centralité.



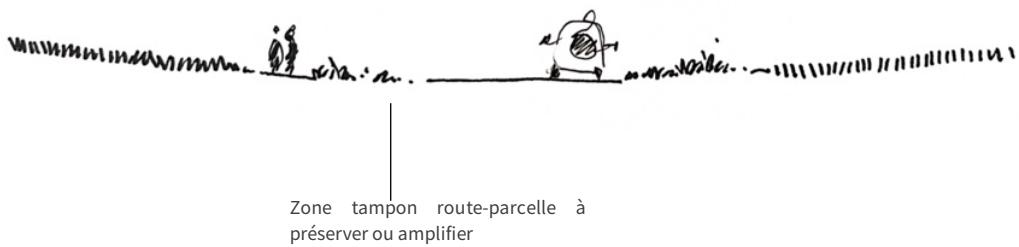
Enjeux :

- Qualifier les interfaces secteurs pavillonnaires, secteur économique, secteur agricole.
- Structurer les axes par une armature paysagère et urbaine continue.

Principe d'aménagement :

Principes d'aménagement des entrées sur le continuum urbain depuis les paysages agricoles

Pour conserver les qualités paysagères des entrées situées sur le continuum, notamment dans les fonds de vallée ou sur les plateaux agricoles, il est essentiel de préserver les bandes enherbées existantes. Celles-ci jouent un rôle de tampon entre la chaussée et les parcelles cultivées, tout en participant à la lisibilité des paysages. L'implantation de bandes enherbées fleuries ou la mise en place d'une gestion extensible (fauches tardives ou espacées) permettrait de renforcer la biodiversité, tout en maintenant des strates végétales basses qui accompagnent le regard vers les horizons (ville d'Auxerre, coteaux, etc.). La plantation de haies nourricières à base d'essences locales (merisier de l'Yonne, prunier Saint-Jean, etc.) permettrait également de valoriser l'identité "Terre de Bourgogne".

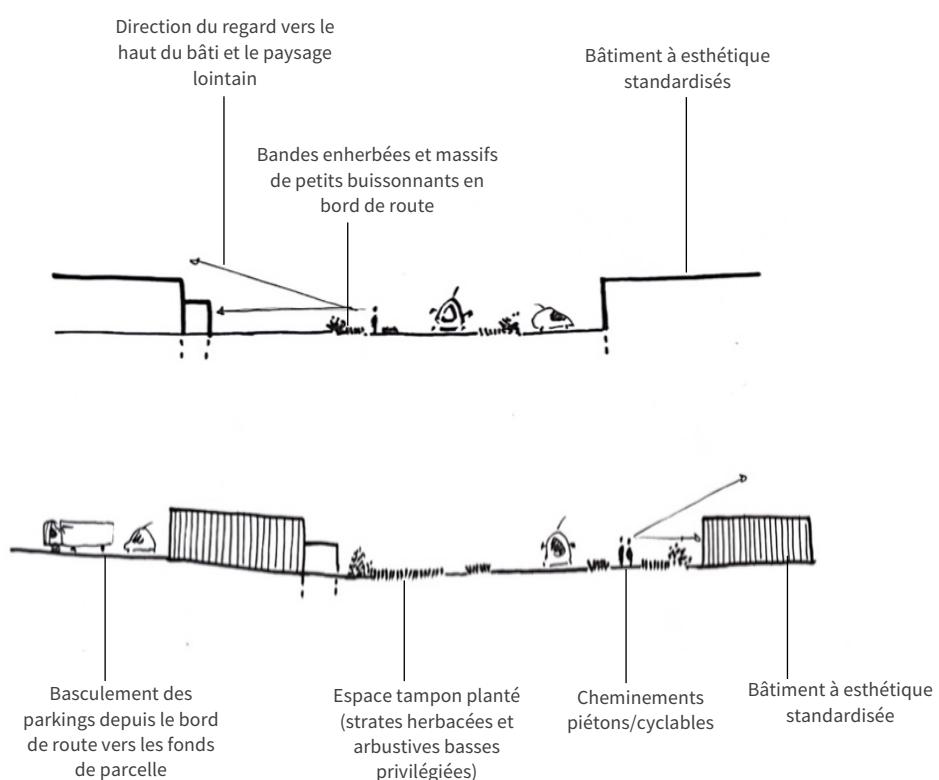


Principes d'aménagement des entrées sur le continuum urbain depuis les paysages économiques

Les secteurs économiques situés en entrée de ville se caractérisent par de vastes surfaces planes, qui offrent des perspectives visuelles intéressantes sur certains éléments paysagers emblématiques du territoire — tels que les monuments d'Auxerre, les plateaux ou les coteaux. Cependant, la profusion d'éléments au sol (parkings, enseignes, mobilier, etc.) nuit à la lisibilité de ces vues et limite l'impact paysager de ces séquences.

Pour renforcer la qualité de la transition paysagère vers la ville-centre, en complément des outils offerts par le Code de l'Environnement relatifs à la publicité et aux enseignes et aux Règlements Locaux de Publicité de Chevannes et d'Auxerre, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Réaménager les routes en pacifiant l'usage piéton, cycliste et voiture afin de faciliter la mobilité sur le territoire. L'insertion de bandes enherbées sur les abords de ces routes permettrait de dissimuler les socles des bâtiments aux façades standardisées et d'améliorer l'ambiance d'entrée.
- Repenser l'implantation des parkings des bâtiments futurs et existants en les mutualisant (principe rappelé dans le Plan de Mobilités et les outils réglementaires du PLUi-HM) et en les plaçant en fond de parcelle lorsque les types d'activités l'autorisent. Cela permettrait de libérer un espace tampon paysager plus large et plus efficace dans son rôle d'interface. En cas d'impossibilité, intégrer des bandes enherbées (herbacées, arbustives) en bord de parcelle.
- Favoriser un linéaire actif en bord de rue, en valorisant les vitrines, halls d'entrée ou rez-de-chaussée productifs, pour renforcer l'attractivité et l'animation de ces axes.
- Réduire l'impact visuel et lumineux en supprimant les mâts d'éclairage de plus de 9 mètres, au profit de bandeaux lumineux intégrés aux façades, et en prévoyant une extinction nocturne à pour limiter la pollution lumineuse, en accord avec les articles L.581-1 et suivants du Code de l'Environnement.



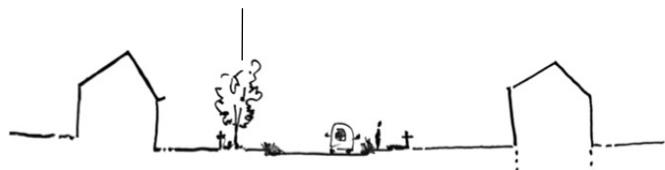
Principes d'aménagements des entrées sur le continuum urbain depuis les secteurs pavillonnaires

Les secteurs pavillonnaires offrent une présence végétale importante grâce aux jardins privatisés, formant une mosaïque verte diffuse. Cependant, le lien avec l'espace public reste souvent pauvre, tant en termes d'usages que de continuité paysagère. Pour favoriser une transition douce entre les quartiers résidentiels et le centre-ville, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Travailler les interfaces entre l'espace public et les clôtures privées, en aménageant des plates-bandes, des alignements d'arbres ou des bandes enherbées. Une gestion extensive (fauche tardive) permettrait d'enrichir la trame végétale tout en structurant les vues.
- Créer des lieux de pause et de rencontre, aujourd'hui inexistant dans ces secteurs. De petits aménagements (bancs, placettes, mobilier simple) pourraient ponctuer les parcours piétons, offrir des respirations dans le tissu urbain et renforcer l'appropriation locale des rues.



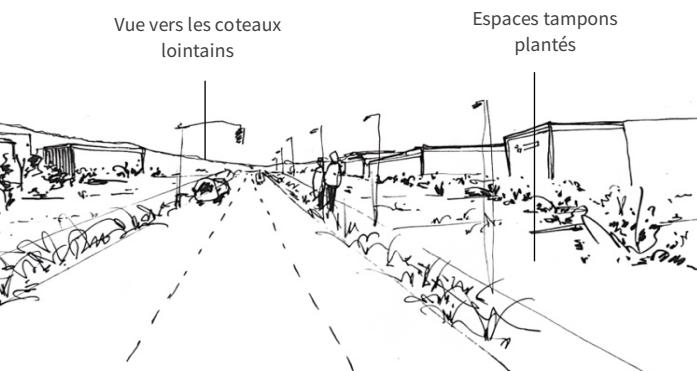
Plantations en bordures de parcelles privées



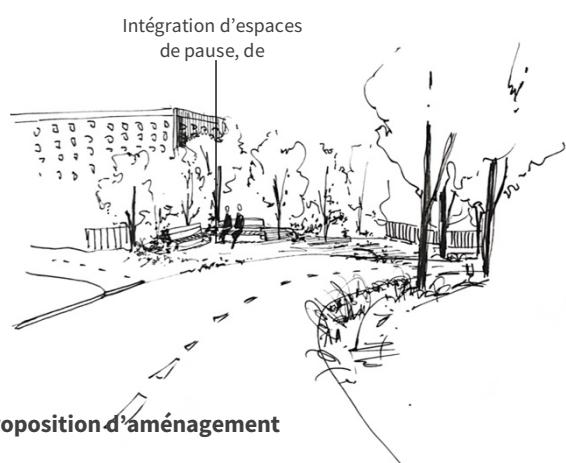
Exemple d'état actuel – Entrée depuis la N77



Exemple d'état actuel – Entrée depuis l'Avenue des Clairions



Proposition d'aménagement



Proposition d'aménagement

Entrées des villes périphériques

Définition et caractéristique :

Ces entrées se situent dans les villes proches d'Auxerre ou dans la vallée de l'Yonne. Les franges de ces villes, ayant connu davantage d'évolutions en raison du dynamisme de la ville (identifiée comme communs relais dans l'armature territoriale du PLUi-HM), présentent des caractéristiques similaires à celles des entrées de ville d'Auxerre.

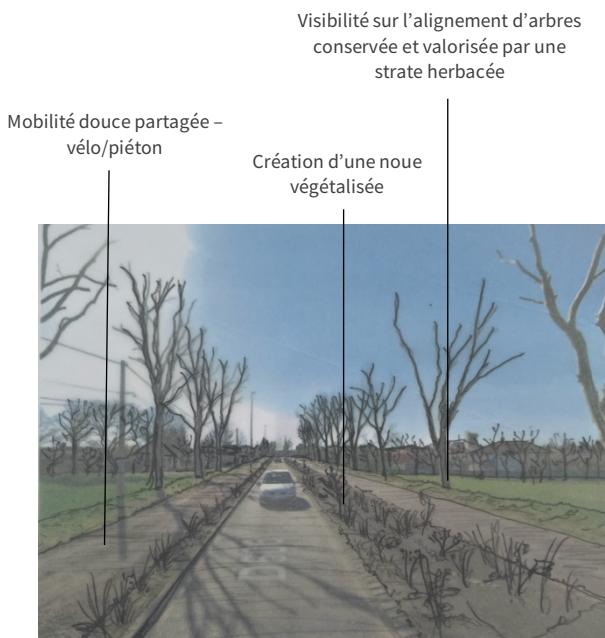
Enjeux :

- Qualifier les interfaces secteurs pavillonnaires, secteur économique, secteur agricole.
- Structurer les axes par une armature paysagère et urbaine continue.

Principe d'aménagement :



Entrée d'Appoigny



- Soigner les interfaces situées entre la route et les clôtures privées à l'aide de plates-bandes, alignements d'arbres ou bandes enherbées (avec fauche extensive).
- Préserver une bande paysagère de transition de 10 à 20 m le long de la voie, traitée en fossés et noues infiltrantes, pour ménager un « biseau » végétal visible dès le seuil d'entrée de ville. En cas d'impossibilité, travailler au minimum les abords des routes avec des bandes plantées (herbacées, arbustives, alignements d'arbres).
- Assurer la continuité des mobilités douces en déployant une piste ou bande cyclable dès le seuil d'entrée, raccordée au réseau communautaire.
- Créer des lieux de pause, actuellement inexistant dans ces secteurs. Ces petits espaces pourraient constituer des lieux de rencontre attrayants pour les habitants tout en incitant à la promenade le long de ces axes.
- Transformer les giratoires d'entrée de ville en «places-carrefours» en mixant sol perméable et imperméable, en installant des bosquets d'arbres d'ombrage, des assises et du stationnement vélo sur leurs abords.
- Installer un totem de signalétique sobre homogène en accord avec le règlement local de publicité (RLP) de la Communauté de l'Auxerrois, pour marquer l'entrée tout en évitant la prolifération d'enseignes. Ces totems peuvent être déclinés à des services dans l'espace urbain tel que la présence de stationnement.
- Mettre en place une gestion différenciée des accotements par alternance de fauche tardive
- Limiter la lumière et la publicité en abaissant la hauteur des mâts, en privilégiant des bandeaux intégrés aux façades et en appliquant l'extinction commerciale la nuit, en accord avec les articles R581-35 et R581-59 du code de l'environnement.

Entrées ferroviaires, fluviales et portuaires

Définition et caractéristique :

Les abords des équipements de transport collectif et alternatif — en particulier les gares, le port fluvial d'Auxerre et les haltes fluviales sur l'Yonne — constituent des points d'arrivée majeurs à l'échelle du territoire.

Ces lieux accueillent chaque jour un certain flux d'usagers, qu'ils soient visiteurs ponctuels ou habitants du département. Malgré leur fréquentation régulière, ils sont rarement perçus comme de véritables portes d'entrée sur la ville ou le territoire intercommunal. Cette absence de reconnaissance spatiale et symbolique s'explique souvent par un manque de mise en scène urbaine, une hiérarchisation floue des espaces publics, ou encore une transition peu visible entre ces plateformes de mobilité et les polarités urbaines environnantes.

Pourtant, en tant que séquences de transition stratégique, ces espaces mériteraient un traitement plus qualitatif, à la hauteur de leur rôle structurant dans l'accessibilité du territoire et dans l'accueil des usagers. Dans une logique de cohérence avec les autres types d'entrées du territoire, ces interfaces modales doivent être conçues comme de véritables séquences d'arrivée, capables de créer un lien visible et qualitatif entre la ville, le territoire et les paysages traversés. Cela suppose :

- de renforcer leur lisibilité,
- d'en affirmer le statut par un travail sur les ambiances urbaines, les parcours piétons et cyclables,
- de les intégrer pleinement dans la mise en récit du territoire auxerrois.



Port fluvial d'Auxerre



Halte fluviale à Champs-sur-Yonne



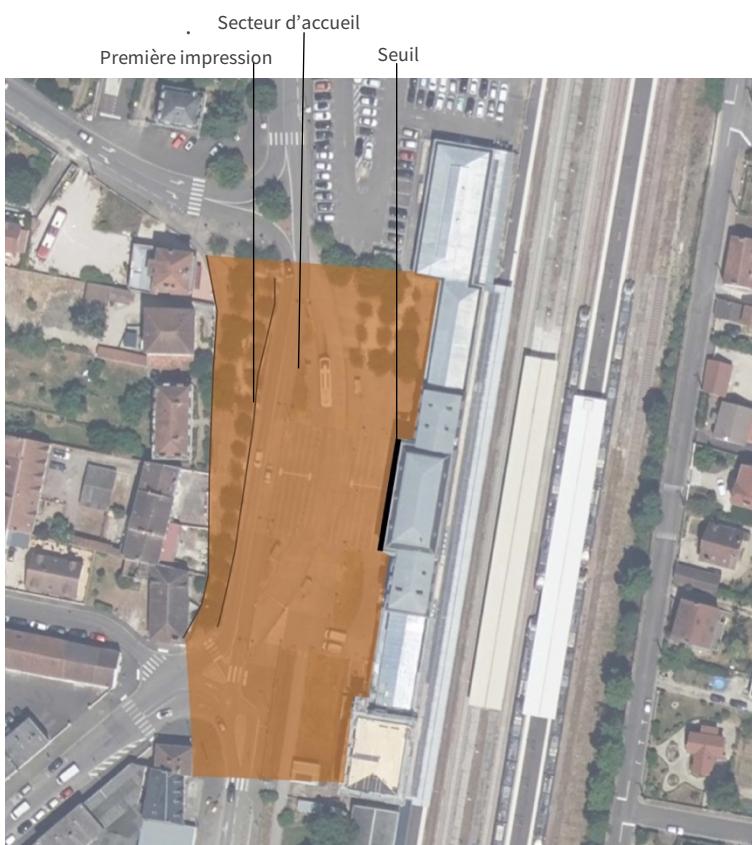
Gare d'Auxerre

Enjeux :

- Valoriser l'image du territoire depuis les interfaces multimodales.
- Assurer une cohérence fonctionnelle et esthétique entre mobilité, urbanité et paysage.
- Favoriser l'intermodalité (vélo, piéton, bus, train, voiture).

Principe d'aménagement :

Principes d'aménagements du secteur gare



La gare constitue l'une des principales portes d'entrée sur le territoire auxerrois. La qualité des paysages qui l'entourent joue un rôle déterminant dans l'accueil et l'immersion des usagers. Espace traversé, mais aussi lieu de pause et de rencontre, le parvis de la gare mérite une attention particulière. Pour valoriser cet espace stratégique, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Soigner les abords du front bâti face à la gare, en particulier les premiers plans visibles depuis la sortie du bâtiment. L'introduction de bandes enherbées le long des clôtures privées, combinée à la suppression des éléments de mobilier séparatif (barrières, clôtures), permettrait de clarifier la lecture des espaces et d'améliorer leur qualité perçue.
- Intégrer la création d'une liaison piétonne de la gare au centre-ville afin de favoriser l'accès aux lieux.
- Renforcer la signalétique afin de rejoindre la coulée verte accessible depuis la gare afin de faciliter l'accès aux espaces sportifs, de loisirs, de mobilité active ainsi que les quartiers résidentiels d'Auxerre.
- Sécuriser la traversée des voies ferrées pour rejoindre le quartier Rive Droite et les communes à l'est d'Auxerre en mobilité active.
- Favoriser des îlots de fraîcheur sur le parvis, notamment en renforçant la plantation d'arbres en pleine terre en accord avec l'OAP sectorielle de la gare.

Principes d'aménagements des haltes fluviales

Les haltes fluviales et le port de plaisance d'Auxerre entretiennent un lien direct avec l'une des entités paysagères majeures du territoire : l'Yonne. Ce cours d'eau, accompagné de sa végétation rivulaire, constitue un espace de fraîcheur naturel, appelé à jouer un rôle central dans l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie urbaine. Afin de faire de ces portes d'entrée sur le territoire de véritables espaces publics qualitatifs, plusieurs orientations peuvent être envisagées :

- Aménager les haltes fluviales comme un réseau de petits espaces publics à vocation récréative et paysagère. En leur attribuant des fonctions simples et identifiables (zones de repos, assises, plantations d'ombrage, mobiliers légers), ces îlots de fraîcheur deviendraient accessibles aussi bien aux usagers des voies fluviales qu'aux habitants et visiteurs.
- Connecter ces haltes aux espaces publics existants (jardins, parcs, équipements sportifs, promenades) via un maillage de mobilités douces. Cette continuité devra s'appuyer sur une cohérence paysagère forte : alignements d'arbres, palette végétale homogène, traitement matériel unifié du sol, etc.
- Intégrer une signalétique par des systèmes de totems à l'image de ceux de la gare d'Auxerre afin d'appuyer cette entrée de ville en partie située sur la véloroute et favorisant donc le slow-tourisme.
- Appuyer l'aspect touristique en équipant et en informant les haltes afin qu'elles pérennise l'activité.

Entrées de villages et hameaux

Définition et caractéristique :

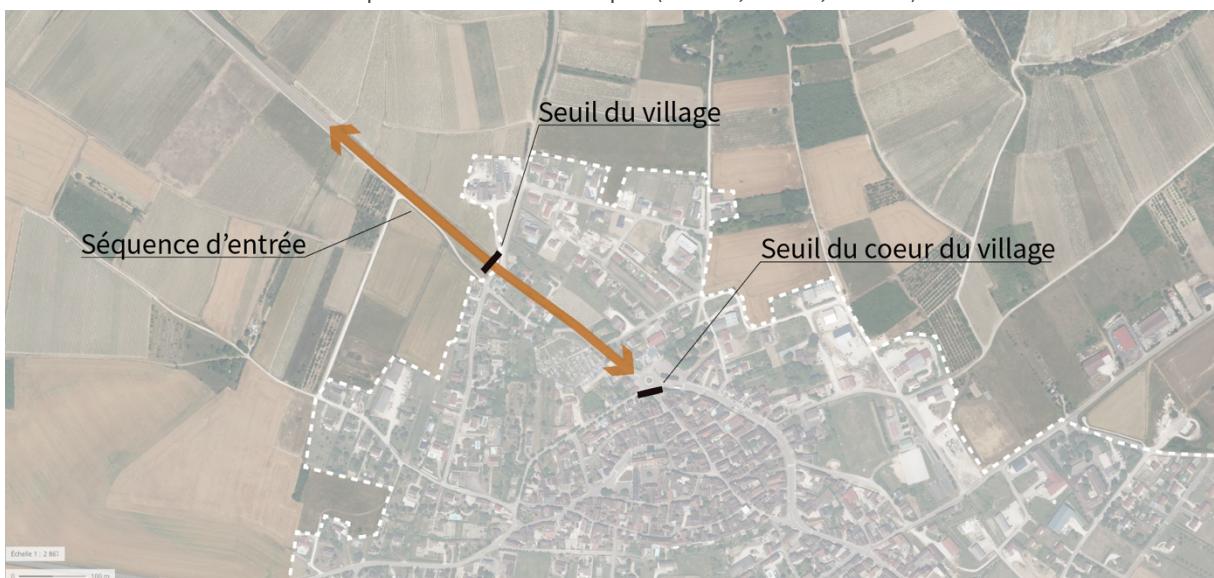
Situées en périphérie immédiate des bourgs et villages de la couronne périurbaine ou rurale, les entrées de village s'inscrivent généralement dans des séquences paysagères sensibles marquant l'identité du territoire. Implantées dans un cadre agricole, bocager ou forestier préservé des grandes ruptures paysagères (zones d'activités, infrastructures lourdes), elles offrent un potentiel élevé de qualité d'accueil, à condition de préserver leur intégrité paysagère et patrimoniale.

Cette qualité repose sur la présence d'éléments traditionnels issus du patrimoine vernaculaire local : haies bocagères, alignements arborés, murets de pierre, vergers anciens, petits bâtis agricoles, ou encore silhouettes villageoises marquées par un clocher ou un front bâti compact. Toutefois, ces composantes sont progressivement fragilisées par une urbanisation récente mal intégrée, qui rompt avec les caractéristiques architecturales, morphologiques et paysagères propres aux villages et hameaux.

La perte de cohérence formelle – liée à des implantations dispersées, des gabarits dissonants, des clôtures standardisées ou des traitements paysagers hétérogènes – nuit à la lisibilité du seuil d'entrée et affaiblit l'identité du lieu. La petite échelle des villages de l'Auxerrois représente néanmoins un atout : elle permet une lecture rapide et globale de la silhouette bâtie dès l'entrée, souvent structurée par des éléments identitaires forts tels que l'église, la mairie ou des maisons anciennes groupées. La visibilité de ces repères depuis les séquences d'entrée renforce la lisibilité du tissu urbain et améliore la qualité de l'accueil perçu.

Enjeux :

- Préserver les franges agricoles et éviter les ruptures d'échelle en accord avec les recommandations de l'OAP thématique Agriculture.
- Mettre en valeur les éléments paysagers et bâtis traditionnels, marqueurs de l'identité locale (haies, murs en pierre, bosquets, moulins, etc.).
- Conserver les Vues sur les patrimoines emblématiques (cloches, moulin, lavoir...)



Exemple d'application des enjeux à Saint-Bris-Le-Vineux

Principe d'aménagement :



Entrée de village – Vallan

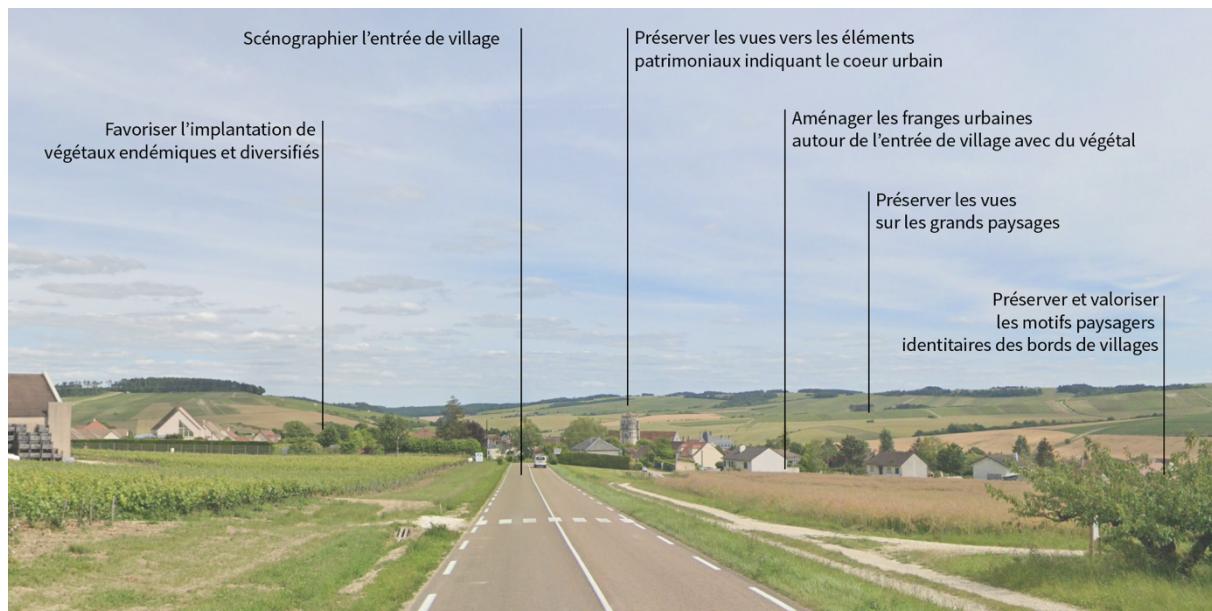


Entrée de village – Coulange la Vineuse

Les entrées rurales, en périphérie des villages et hameaux de la couronne périurbaine, constituent des espaces sensibles.

Elles participent fortement à la perception de la silhouette villageoise, à l'insertion du bâti dans le grand paysage, et à la transition entre espaces agricoles et zones urbanisées. Souvent marquées par des éléments patrimoniaux emblématiques (croix, fontaines, murets, haies, vergers)(annexe petit patrimoine), ces séquences méritent une attention particulière. Afin de mieux les intégrer dans leur contexte paysager et patrimonial, plusieurs orientations peuvent être envisagées :

- Privilégier une approche sobre et respectueuse de l'identité locale : emploi de matériaux naturels, revêtements perméables, mobilier discret et harmonisé.
- Maintenir et renforcer les structures végétales existantes (alignements d'arbres, haies bocagères) et créer des séquences paysagères de transition (vergers communaux, jardins maraîchers, espaces publics tampons).
- Développer des ceintures maraîchères et des haies nourricières, valorisant les ressources locales et les circuits courts en accord avec les recommandations de l'OAP thématique Agriculture.
- Accompagner les panneaux d'entrée de plantations paysagères sobres, permettant de matérialiser le seuil de la commune de manière claire et qualitative.
- Intégrer dans les modalités de gestion des principes d'entretien raisonnable : gestion des haies, suivi des arbres d'alignement, prévention du mitage, maintien de la lisibilité des limites bâties.
- Tendre vers un encadrement de l'implantation des nouvelles constructions, afin de respecter l'échelle du bâti existant, ses volumes, son orientation et ses modes d'implantation traditionnels.
- Conserver la reconnaissance et la protection des éléments patrimoniaux (murets, calvaires, fossés, anciens cheminements) dans les documents d'urbanisme. (Volet petit patrimoine du PLUi-HM, label pays d'Art et d'Histoire).
- Sécuriser les entrées de village par des aménagements adaptés : réduction de la vitesse à 30 km/h, chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), bandes roulables réduites (5,5 m) et accompagnées d'accotements plantés. Toutefois, ces aménagements doivent être adaptés aux différents usages, notamment à la circulation des engins agricoles en accord avec les recommandations de l'OAP thématique Agriculture.
- Planter des haies nourricières à base d'essences locales (merisier de l'Yonne, prunier Saint-Jean), en lien avec l'identité agricole et la tradition fruitière de la "Terre de Bourgogne".



Exemple d'aménagement en entrée de village (D956 – Saint-Bris-le-Vineux)

Lecture croisée de la typologie des entrées

| Typologie | Lecture paysagère | Lecture fonctionnelle | Image perçue |
|----------------------------|---|--|--|
| Entrée de territoire | Grande ouverture, linéaire, champs visuels étendus | Routier structurant, logistique | Seuil d'entrée du territoire, vitrine |
| Entrée du continuum urbain | Discontinuités, zones d'activités ou pavillonnaires | Mixité d'usages, fortes mobilités | Interface floue |
| Entrée de gare / port | Ambiances urbaines denses, peu végétalisées | Noeud intermodal, flux piétons et cyclistes importants | Image métropolitaine, accueillante et touristique |
| Entrée de village / hameau | Paysage rural, haies, bosquets, éléments patrimoniaux | Voirie locale, faible trafic | Image patrimoniale et paysagère forte, à préserver |

